

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2015

DROIT DES ÉTRANGERS - (N° 2183)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL220

présenté par
M. Binet, rapporteur

ARTICLE 26

A l'alinéa 6, supprimer la première occurrence des mots :

« du procureur de la République ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.